

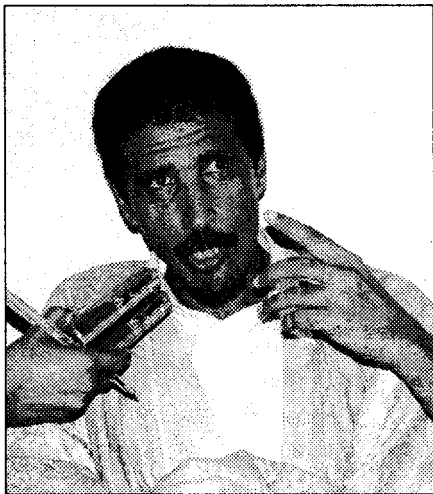
MOHAMED OULD MOLOUD, PRÉSIDENT
DE L'UFP À HORIZONS

"Les choix du CMJD ont répondu à nos attentes"

M Mohamed Ould Moloud, président de l'UFP s'est entretenu, avec nous, des grandes questions nationales : changement du 3 août, élections futures, bonne gouvernance, justice... Interview.

HORIZONS : *Quelles appréciations faites-vous du changement intervenu le 3 août et du programme annoncé par le CMJD ?*

Mohamed Ould Moloud : Le changement intervenu le 3 août est très important. Il a créé une nouvelle situation politique en ouvrant un processus de transition qui aboutira à l'émergence d'institutions démocratiquement élues.



SUITE EN PAGE 6

SUITE DE LA PAGE 1

Les objectifs et les axes annoncés recourent, pour l'essentiel, les revendications de l'ancienne opposition. L'UFP a, comme vous le savez, mené depuis 1998 de grands efforts pour convaincre l'ancien Chef de l'Etat de la nécessité du changement et du lancement de réformes rendant possible l'alternance pacifique au pouvoir. En réalité, nous avons espéré après les élections de 2001, que l'ensemble de la classe politique, y compris le président déchu, se convaincra de la nécessité de cette orientation vitale pour la stabilité du pays. Mais des influences contraires ont fermé la voie à cette orientation.

Cette position a engendré des situations fâcheuses, parmi lesquelles le blocage des horizons pour les acteurs politiques, ce qui a entraîné l'instabilité du pays depuis juin 2003. Bien sûr, nous aurions préféré que le changement aboutisse par la voie du dialogue, mais les choix du CMJD ont répondu à nos attentes. Nous n'avons jamais opté pour le changement par la force. C'est un principe qui découle de notre volonté de refuser tout ce qui peut nuire à l'intérêt et à la stabilité du pays. C'est pourquoi nous avons exprimé des réserves quant au mode d'accession au pouvoir, mais nous avons accueilli avec bienveillance, les options annoncées par le CMJD et que nous estimons capables de nous faire parvenir aux objectifs que nous nous sommes fixés et en particulier l'émergence d'institutions démocratiques, en concertation avec l'ensemble des forces politiques.

Cependant et malgré l'appréciation positive que nous portons sur les garanties offertes par le CMJD, nous voyons qu'il est nécessaire d'offrir des garanties supplémentaires pour que se stabilise la situation et pour qu'on parvienne aux objectifs voulus. Parmi ces garanties, nous citons en particulier la recherche constante de la concorde nationale, seule garantie à nos yeux du choix opéré par le CMJD. Seul le consensus national peut faire imposer, à l'intérieur et à l'extérieur, le programme prôné et ce consensus ne saurait se réaliser si on ne dépasse pas les problèmes qui se posent aujourd'hui au peuple mauritanien. Cela s'est réalisé partiellement avec la mesure d'amnistie. Nous espérons que cela se poursuivra par la résolution de tous les conflits qui opposent les mauritaniens.

Cela ne nous paraît pas impossible,

cela nous paraît au contraire facile, car il s'agit de questions purement mauritaniennes, et si elles sont traitées avec un esprit positif, en tenant compte de l'intérêt national, en respectant les droits, en ne lésant personne, en rendant à chacun ce qu'il a perdu dans des sombres circonstances, la nation s'en sortirait agrandie.

D'autre part nous devons créer un consensus national particulièrement entre le CMJD et les forces politiques à propos des objectifs et de l'agenda de la phase transitoire. Ce consensus devrait être expresse et non implicite afin de dissuader tous ceux qui veulent profiter de la situation pour créer des problèmes. Ce consensus s'imposera à toute la société et à toutes les parties politiques. Il formera la porte aussi bien aux militaires qui seraient tentés de dévier le cours de la période transitoire qu'aux politiques - et c'est le plus important - qui essaieraient de lui fixer d'autres objectifs que les siens.

Ainsi, il nous paraît que ce consensus est nécessaire pour tous les citoyens, car il permet l'accord minimum sur l'essentiel et trace les lignes rouges à ne pas dépasser.

Je voudrais ajouter enfin que l'essentiel pour l'UFP est la création de conditions à même de nous faire traverser sans encombres cette étape dangereuse qu'est la période de transition. Il est essentiel également que notre peuple apprenne à régler ses problèmes politiques loin de la violence et des affrontements ethniques, raciaux ou autres.

Quant à la mesure d'amnistie générale, nous nous en félicitons et la considérons comme un pas important sur la voie de la concorde nationale, concorde sans laquelle, je l'ai déjà dit, il ne saurait y avoir de vraie démocratie.

HORIZONS : *Le CMJD a créé un comité ministériel chargé du processus de transition démocratique.*

Quelle est, à ce sujet, la position de votre parti ?

Mohamed Ould Maouloud : Cette question est importante car elle se rapporte à des garanties essentielles avancées par le CMJD aux acteurs politiques et qui démontrent son attachement au principe du dialogue avec les partenaires politiques.

A l'UFP, nous nous félicitons de l'orientation prise concernant la neutralité du CMJD par rapport au jeu politique, entraînant sur cette voie appropriée l'administration.

Cette position recoupe une vieille revendication de l'opposition.

L'adoption du principe du dialogue est une forte garantie pour la réussite du processus démocratique et crée la confiance dans les cœurs de toutes les forces politiques, surtout si ce dialogue s'instaure entre les partis et le CMJD. J'estime que la création d'un comité ministériel qui s'occupe de toutes ces questions et recherche des solutions est une chose positive. Il suffit seulement que ce comité prenne les choses en mains rapidement, car, en ce domaine, le temps ne pardonne pas, la politique a horreur du vide, et les partenaires politiques veulent connaître leur rôle et ne veulent pas devenir de simples spectateurs.

Le Président du CMJD a présenté dans son dernier discours toutes les garanties en ce domaine. Nous croyons en sa sincérité, et avons exprimé solennellement notre soutien à ce discours.

Il m'apparaît cependant qu'il existe quelques points sombres dans le travail de ce comité.

Celui-ci doit en effet, après avoir étudié les problèmes posés, présenter un rapport au CMJD qui, après adoption, entamera l'étape du dialogue avec les forces politiques.

Nous estimons que la bonne méthode serait plutôt que le comité interministériel tienne d'abord des discussions avec les partis politiques et sur la base de ces consultations, présente un rapport au CMJD.

D'autre part, je ne crois pas qu'il soit vraiment difficile d'obtenir un consensus national sur les problèmes posés. Je ne pense pas que le délai de deux mois soit nécessaire, car la question posée est celle de la concertation à propos du processus de transition démocratique.

Le processus de transition se divise en deux étapes. La première concerne



les objectifs, et sur ce point les partis politiques s'accordent. La seconde concerne le calendrier et sur ce sujet il est facile de trouver rapidement un consensus acceptable. Et sur tous les points, les partenaires politiques pourraient trouver un accord, s'il y a dialogue entre eux.

Nous, à l'UFP, par exemple, ne refusons pas la période intermédiaire de deux ans comme dernier délai, comme l'a présenté le Président du CMJD. Nous pourrions même accepter un délai plus long, car la question se rapporte à un problème qui demande du travail et du temps. Et l'étude de cette question peut exiger plus ou moins de deux ans. Nous ne faisons pas de dogmatisme à ce sujet. Tout ce qui nous importe c'est d'arriver rapidement à un consensus sur ce plan car cela est nécessaire pour briser l'isolement du pays et se libérer des contraintes internes et externes.

En ce qui concerne l'appel à l'Onu pour nous aider à mener des élections, nous ne devrions pas à mon avis, nous montrer pressés. Nous devons d'abord définir les étapes de notre processus démocratique, définir nos priorités durant cette période de transition. L'appui des pays amis, des organisations internationales telles que l'ONU, l'Union Africaine, et même l'Union Européenne et les Etats-Unis et des pays voisins sera nécessaire car les élections se suivront et demanderont des dépenses énormes auxquelles le pays ne pourra faire face en ce moment.

Pour que nos requêtes soient crédibles nous devons définir un calendrier

et parvenir à un consensus national qui convaincra les autres et qui démontrera que ces requêtes répondent aux vœux de l'opinion publique et de toutes les forces politiques du pays.

HORIZONS : *Et quelle est la position de l'UFP vis-à-vis des questions de bonne gouvernance et la création d'un comité interministériel chargé de cette question ?*

Mohamed Ould Moloud : Ce comité a une mission très importante, essentielle. Il parviendra à des résultats durant cette période de transition, mais beaucoup de problèmes persistent.

Le pays a atteint sur le plan de la gestion, de l'organisation, de l'esprit qui les préside un niveau très bas, inimaginable et il appartient donc au comité de fixer ses priorités, et en particulier le respect du droit, l'attachement de l'Etat aux règles juridiques, le respect de la légalité, première responsabilité de l'appareil étatique.

Le citoyen pourrait bien remarquer que les responsables étaient les premiers à fouler le droit au pied, à ne pas respecter les règles de gestion, et cela aux yeux de tous, sans encourir la moindre injonction. A partir de là, il est devenu commun de mépriser le citoyen, de faire fi de l'intérêt public. L'Etat se montrait absent. Il devient donc aujourd'hui urgent de le faire respecter par tous et d'obliger les responsables à le respecter. Je donnerais un exemple : il paraît évident que les impôts et taxes sont du domaine de

l'Etat et pourtant on voit des organismes privés lever de véritables taxes et se faire aider par les pouvoirs publics pour ce faire. Je crois que ces pratiques illégales, contraires aux traditions administratives et au respect de l'Etat doivent être arrêtées, comme doivent être arrêtées les manifestations visibles de la corruption.

D'autre part, il est nécessaire pour assurer une bonne gouvernance, que l'administration s'éloigne de la vie politique mais non pas des hommes politiques. Elle doit se tenir à égale distance de tous les acteurs publics et être au service de tous.

Je voudrais à ce propos souligner que l'administration devrait être ouverte à tous les fonctionnaires quelles que soient leurs opinions. C'est là la seule garantie de la neutralité de l'administration qui reste aujourd'hui ouverte seulement à un seul courant politique. Je suis d'ailleurs certain que cette situation ne se prolongera pas mais j'estime nécessaire d'avancer notre opinion à ce sujet.

La neutralité de l'Etat devra se faire non seulement vis-à-vis des partenaires politiques mais aussi vis-à-vis des forces économiques.

Nous avons vu, par le passé, l'Etat prendre parti totalement pour les puissances économiques et sociales. Cela n'est dans l'intérêt de personne car cela crée un déséquilibre très dangereux qui peut entraîner des excès regrettables pour tous. Pour que le pays puisse avancer à pas sûrs, il faut que l'Etat s'érige en juge, au dessus de tous, qu'il reconquiert sa respectabilité, ce qui renforcera la stabilité et créera le consensus sur les grands choix nationaux.

HORIZONS : *Un comité pour la justice a-t-on ce sens été créé - qu'en pense l'UFP ?*

Mohamed Ould Moloud : Je n'aurais certainement pas tort si je disais que c'est le plus important des comités, car son travail est la véritable garantie de la réussite véritable de la période transitoire. Ce comité porte une lourde responsabilité car la Justice a été jetée aux oubliettes, détournée de ses fins si est tant qu'on peut affirmer qu'elle existait.

Il est certain qu'il existe des juges honnêtes, qu'ils forment même la majorité mais la magistrature a connu une situation de confusion extraordinaire et les pouvoirs publics ont utilisé la justice de manière abusive, le

droit a disparu et le citoyen ne voit en lui ni un refuge ni un arbitre pouvant démêler les conflits entre l'Etat et les individus ou entre les individus. Cette situation conduit souvent à la violence pour régler des différends qui auraient pu être résolus pacifiquement, dans des circonstances normales.

C'est pourquoi nous estimons que ce comité a une mission guère facile mais nous avons confiance en lui, surtout que nous avons un ministre de la Justice qui fut un avocat respecté et qui possède une grande expérience pouvant l'aider à cerner les problèmes et à trouver les solutions idoines.

Je voudrais souligner deux questions auxquelles ce comité devra trouver solution.

La première concerne la nécessité d'exécuter les décisions judiciaires, et particulièrement celles se rapportant à l'Etat, car celui-ci a donné l'exemple en matière de non exécution des décisions des tribunaux. La seconde concerne la situation matérielle des juges et des procureurs qui doit être améliorée.

La situation matérielle du juge peut le mettre en situation de faiblesse vis-à-vis des justiciables ce qui peut avoir des conséquences sur son indépendance.

D'autre part, la situation vécue dans les prisons est grave. Nous sommes un pays jeune, notre société s'accroche encore, heureusement à des valeurs morales, le crime est donc un phénomène nouveau chez nous et nous ne saurions le considérer comme une fatalité. Il y a certes une idée libérale qui considère le crime comme quelque chose d'inéluctable, mais cette conception est fautive et ne s'appuie sur rien de scientifique. Nous devons faire face à de telles théories et faire propager une philosophie qui respecte la vie et les droits de chacun et qui refuse de courir derrière les mauvais exemples donnés par d'autres pays.

Nous devons mettre en place un système de sécurité capable de protéger tout le monde et une politique judiciaire capable de déraciner le crime. En ce sens nous devons reformer l'appareil policier qui lui aussi a souffert du délaissement. Le citoyen ne se sentait par exemple guère en sécurité quand il pénétrait dans un commissariat ou quand il rencontrait un policier. ■